

Horaire de la journée



<u>9 h</u>	<u>Entrée des élèves</u>
9 h 05	Classe
11 h 26	Départ des élèves
<u>12 h 43</u>	<u>Entrée des élèves</u>
12 h 46	Classe
15 h 07	Départ des élèves

- ◆ La surveillance des élèves débute à 9 h et l'après-midi à 12 h 43. Avant ces heures, il n'y a pas de surveillance sur la cour, votre enfant ne doit donc pas arriver avant 9 h le matin et 12 h 43 l'après-midi.
- ◆ Les voitures ne doivent en aucun temps circuler sur les terrains de l'école. Vous êtes priés d'utiliser la rue des Légendes pour l'édifice Maurice-Poulin et le stationnement de l'église pour l'édifice St-Michel.
- ◆ Veuillez accompagner votre enfant par la main sur la cour en raison de la présence des autobus scolaires. La sécurité de votre enfant nous tient à cœur.

Absences et retards



- ◆ Le parent doit signaler l'absence ou le retard de son enfant le plus tôt possible, en téléphonant au secrétariat de l'édifice le P'tit Bonheur au (819) 373-5155 ou en utilisant le Portail Parents;
- ◆ Le SERVICE DE GARDE ET L'ÉCOLE sont deux entités distinctes donc si votre enfant fréquente le service de garde vous devez les aviser de l'absence de votre enfant en téléphonant au (819) 374-0112 poste 1 ou par courriel à l'adresse suivante : entramis@csscdr.gouv.qc.ca;
- ◆ Le parent peut laisser un message en tout temps sur la boîte vocale en spécifiant les motifs de l'absence;
- ◆ Les portes de l'école sont toujours verrouillées : veuillez sonner à la porte avant, s'il y a un retard, et patienter le temps que la responsable accède à l'ouverture automatique.

Communication



Si vous désirez communiquer avec les enseignants, vous pouvez téléphoner à l'école le P'tit Bonheur au (819) 373-5155 et laissez le message à la secrétaire ou communiquer à partir de la plateforme de l'enseignant.



Code de vie

1. Je respecte les adultes (paroles et gestes), les amis et le matériel;
2. Je reste sur le terrain de l'école;
3. Je range les jouets et je prends mon rang quand un adulte me le demande.



Si je respecte les règles du code de vie, je profiterai des privilèges établis selon le vécu de chaque classe.

Ce qui se passe si je ne respecte pas les règles du code de vie :



Situations :

- ◆ Impolitesse envers l'adulte et les enfants ;
- ◆ Agitation, désorganisation, etc.;
- ◆ Violence verbale;
- ◆ Violence physique;

Interventions :

1. Avertissement;
2. Rappel des règles de vie;
3. Les parents seront avisés selon la gravité ou la fréquence;
4. Si la situation persiste, la direction sera informée et possibilité d'un suivi plus spécifique.

* approuvé par le conseil d'établissement le 9 avril 2024

Tenue vestimentaire

- ◆ L'enfant doit porter des vêtements propres et adaptés à la saison et au lieu;
- ◆ Les vêtements doivent être appropriés et sans symbole de violence;
- ◆ L'enfant doit avoir, à l'école, deux paires de souliers : une paire pour l'intérieur et une pour l'extérieur, si votre enfant fréquente le service de garde il doit avoir une autre paire de souliers qui restera au service de garde.
- ◆ Tout objet ou vêtement doit **obligatoirement être bien identifié** au nom de l'enfant.



Maquillage et objets de la maison

Le maquillage est strictement interdit sauf lors d'une fête spéciale. Tous les objets superflus tels que jouets, bijoux ou autres, doivent rester à la maison.

Transport scolaire



À la fin des classes (lors du retour à la maison), **aucune modification ne sera acceptée** concernant les modalités prévues au transport scolaire de votre enfant pour des raisons de sécurité.

La collation



À la maternelle, la collation est un moment de calme, où tous ensemble nous refaisons le plein d'énergie afin de bien continuer notre avant-midi par la suite.

Seules les collations santé composées de glucides et de protéines afin de répondre aux besoins du corps de l'enfant sont autorisées, celle-ci se doit d'être nutritive et légère. Il ne faut pas en mettre trop pour éviter le gaspillage. Dites-vous que votre enfant aura environ une quinzaine de minutes pour la prendre, donc rien ne sert de mettre une portion gargantuesque. Prévoir une cuillère, si nécessaire.

Voici des idées de collations :

GLUCIDES

- ◆ Fruits frais (en quartier, en morceaux, en tranches; pelés ou en salade);
- ◆ Légumes frais (en bâtonnets, en tranches, entiers ou en fleurons) ils peuvent être accompagnés d'une trempette;
- ◆ Craquelins de blé;
- ◆ Galettes de riz;
- ◆ Galettes de maïs soufflé;
- ◆ Pain fajitas;
- ◆ Granola sans noix;
- ◆ Barres tendres (sans chocolat et/ou bonbons).



PROTÉINES

- ◆ Houmous;
- ◆ Fromage (en tranche, en bâtonnets, en cubes, en grains, à effilocher);
- ◆ Fromage cottage;
- ◆ Yogourt grec;
- ◆ Yogourt à boire (refermable);
- ◆ Tartinade de tofu;
- ◆ Œufs;
- ◆ Graines de citrouille, sésame, tournesol, lin... (aucune noix);
- ◆ Pois chiches grillés;
- ◆ Soya rôti;
- ◆ Beurre de soya ou de tournesol;
- ◆ Fèves d'edamames.



Puisque la collation est dans le sac à dos, il est préférable qu'elle soit dans un sac à collations, afin d'éviter les dégâts.

LES ALIMENTS SUIVANTS NE SONT PAS ACCEPTÉS À LA COLLATION :

- Ø Toutes les formes de noix (arachides, amandes, etc.) ne sont pas permises à l'école pour cause d'allergies alimentaires; 
- Ø Muffins (Les muffins préparés à la maison pourront être envoyés dans la boîte à diner comme dessert ou collation du soir au service de garde s'il y a lieu.);
- Ø Breuvages (Le jus et le lait seront acceptés pour le diner seulement. Cela permettra aux enfants de boire plus d'eau.);
- Ø Fruits confits;
- Ø Biscuits sucrés ou salés;
- Ø Rouleaux aux fruits;
- Ø Raisins secs;
- Ø La gomme, les friandises, les boissons gazeuses et les croustilles ne sont pas permises à l'école.

Un grand merci à vous pour votre collaboration!

Les enseignants de la maternelle

